

C.A.M.S.P.

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce prend en charge des enfants de la naissance à 6 ans.

Le CAMSP d'Alès (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) a pour missions la prévention, le dépistage, le diagnostic et la prise en charge des enfants de la naissance à 6 ans, à risque dans leur développement, ou présentant une difficulté de développement pouvant aller d'un trouble passager à un handicap plus sévère.

Le premier Centre d'Action Médico-Sociale Précoce en activité a vu le jour à Paris, reconnaissant le travail mené par Mme J. Lévy depuis 1971 au *Centre du Tout Petit*, rue Rozanoff.

De 1978 à 1982 à Alès une réflexion a été menée suite à cette expérience et à la loi de 1975 concernant les personnes handicapées avec :

- la municipalité d'Alès,
- l'APEI (Association de Parents de l'Enfance Inadaptée),
- les professionnels de la petite enfance du bassin alésien.

Par arrêté du 11 février 1982, le Préfet du Gard a autorisé la création du CAMSP avec un agrément pour l'accueil de 40 enfants par la municipalité d'Alès qui a décidé son ouverture le 20 décembre 1982. La gestion est assurée par le CCAS de la ville d'Alès.

Le CAMSP est financé :

- à 80 % par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- à 20 % par le Conseil Départemental (au titre de la Prévention)

En janvier 1991, la capacité d'accueil du CAMSP a augmenté en raison de l'importance des enfants accueillis (agrément pour 80 enfants).

Le CAMSP d'Alès est un CAMSP polyvalent. Il reçoit des enfants de la naissance à 6 ans, à risque dans leur développement ou présentant des déficits divers : déficits moteur, sensoriel, mental, troubles du comportement, troubles de la relation et/ou de la communication.

Contact

Adresse

2 impasse Pierre de Coubertin,
30100 Alès

Téléphone

04 66 56 76 99

Courriel

camsp@ville-ales.fr

Téléchargement

Téléchargez le livret d'accueil du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
(PDF – 2 Mo)



[Cliquez ici](#)